

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	28 mars 2018	3 avril 2018
Quorum 72		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 79		

Séance du 11 avril 2018

N°180411-48

L’an deux mil dix-huit, le 11 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL,
M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. François-Pierre LECLUSE a donné Mme Françoise GUILLOT
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
M. Pascal VANIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Enrick DE BRABANDERE, Jean-Marie GEORGES, Nicolas MOLETTE et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier BOULLARD a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - Création d’une AP/CP pour la réalisation d’un espace culturel communautaire

N°48

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'ordonnance n°2005-1026 du 26 Août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales qui autorise la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement,

Considérant que le conservatoire musique et danse de la Côte d'Albâtre, accueillant plus de 500 élèves est actuellement réparti sur 3 sites géographiques et ses annexes ; que les bâtiments ne sont plus adaptés et nécessitent des travaux de réhabilitation et de mises aux normes importants,

Considérant que la gestion de sites distants génère des charges d'exploitation (remboursements de frais de transport, travaux d'entretien,...) qui pourraient être optimisées dans le cadre d'un espace unifié,

Vu la nécessité de disposer d'un espace culturel unique (réunissant les disciplines musique et danse), répondant aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité, permettant d'accueillir le conservatoire de musique et de danse et des actions culturelles de toute nature,

Vu le plan de financement prévisionnel du projet :

	Coût prévisionnel HT en €	Coût prévisionnel TTC en €
VRD et Aménagements	150 000 €	180 000 €
Construction	4 991 667 €	5 990 000 €
Honoraires	900 000 €	1 080 000 €
TOTAL DEPENSES	6 041 667 €	7 250 000 €
SUBVENTIONS ESCOMPTEES		2 718 750 €
FCTVA		1 189 290 €
TOTAL RECETTES		3 908 040 €
COÛT NET	6 041 667 €	3 341 960 €
% de SUBVENTION ATTENDU		45%

Considérant que la dépense sera répartie sur plusieurs exercices budgétaires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 21 Mars 2018,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 29 Mars 2018.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la création de l'AP/CP n°CCC2018003 d'un montant global de 7 250 000 € (voir tableau ci-dessous),**

- accepte de conditionner la réalisation de l'opération à l'obtention d'un taux de subventionnement minimum de 45% du montant HT et /ou de plafonner à 3 341 960 € le reste à financer HT par le budget principal afin d'équilibrer l'opération (emprunt, le cas échéant, compris),
- accepte d'ouvrir les crédits de paiement correspondants suivant l'échéancier prévisionnel,
- autorise le report automatique des crédits de paiement non utilisés en fin d'année sur l'exercice suivant.

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL
Désignation : ESPACE CULTUREL COMMUNAUTAIRE
N° AP/CP : CCC2018003
N° Opération : 01201805
N° de marché :
Gestionnaire de crédits : PAT

<u>Montant global du programme</u>	Initial 2018
	TTC
	7 250 000,00 €

Création : oui
Modification :
N° de la modification :

DEPENSES	Chapitre budgétaire ou opération	2018	2019	2020	Exercices suivants	TOTAL
		CP prévisionnel	CP prévisionnel	CP prévisionnel	CP prévisionnel	Crédit de paiement
		Matériel, étude, travaux et divers investissements	01201805	50 000,00 €	1 800 000,00 €	2 000 000,00 €
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME		50 000,00 €	1 800 000,00 €	2 000 000,00 €	3 400 000,00 €	7 250 000,00 €

RECETTES	2018	2019	2020	Exercices suivants	TOTAL
	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
	FCTVA	8 202,00 €	295 272,00 €	328 080,00 €	557 736,00 €
Autofinancement	41 798,00 €	417 228,00 €	1 671 920,00 €	1 211 014,00 €	3 341 960,00 €
Subvention	0,00 €	1 087 500,00 €	0,00 €	1 631 250,00 €	2 718 750,00 €
TOTAL RECETTES	50 000,00 €	1 800 000,00 €	2 000 000,00 €	3 400 000,00 €	7 250 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

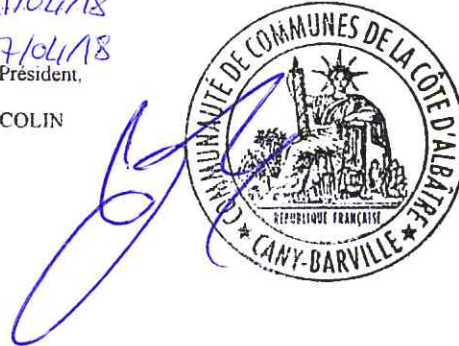
Par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et
completant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil
Communautaire n° 48 - Séance du 11/04/18
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 17/04/18

Date de publication : 17/04/18 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20180411-180411-48-DE
Date de télétransmission : 17/04/2018
Date de réception préfecture : 17/04/2018